

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – CONSULTATION PUBLIQUE
MODIFICATION DU RÉGIME PUBLICITAIRE ET DE PARRAINAGE APPLICABLE À
RADIO FRANCE

La ministre de la culture et de la communication ouvre une consultation publique afin de recueillir les observations des acteurs concernés sur la modification du régime publicitaire et de parrainage applicable à Radio France.

Le texte intégral de la consultation publique est disponible sur le site Internet du ministère de la culture et de la communication : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Audiovisuel/Actualites>

Les réponses à la consultation devront être transmises au plus tard le **1^{er} novembre 2015**, par voie postale ou par voie électronique à :

Monsieur le Directeur général des médias et des industries culturelles

Ministère de la culture et de la communication

Consultation publique sur la modification du régime publicitaire et de parrainage applicable à Radio France

**182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01**

mél. : consultation-publicite-radio-france.dgmic@culture.gouv.fr